

Règlement

Compétition du Film d'entreprise

Festival des Étoiles & des Ailes.

Table des matières

Article 1 - Nature du Festival	1
Article 2 - Catégories de film en compétition	2
Article 3 - Qui peut participer ?	2
Article 4 - Modalités d'inscription à la compétition	2
4.1 <i>Echéance à respecter</i>	2
4.2 <i>Inscription par courrier</i>	2
4.3 <i>Inscription via le mini-site dédié</i>	<i>Error! Bookmark not defined.</i>
Article 5 - Sélection des films en compétition	3
Article 6 - Formats Vidéo Acceptés	3
Article 7 - Frais d'inscription	3
Article 8 - Droits de diffusion	5
Article 9 - Envoi des copies	5
Article 10 - Composition du jury	5
Article 11 - Récompenses	5
Article 12 - Droits de promotion	5
Article 13 - Annulation	6
Article 14 - Conditions générales	6

Article 1 - Nature du Festival

Le Festival du film est organisé à l'initiative de l'Association « Des Étoiles et des Ailes », dans le cadre de la 8^{ème} Edition du Festival.

Cette compétition a pour objet de valoriser les entreprises, les institutions, les collectivités, les agences de production et de communication, les indépendants, les écoles ainsi que les diffuseurs et chaînes de télévisions dans leur démarche de création à travers des productions audiovisuelles de qualité. Notre ambition est de favoriser le développement et l'évolution de l'art cinématographique et audiovisuel dans le cadre des dynamiques d'entreprise, en particulier dans les métiers de la communication. La

phase finale de la compétition se déroulera les vendredi 4 et samedi 5 novembre 2019, à la Cité de L'Espace dans le cadre du Festival Des Étoiles et des Ailes.

Article 2 - Catégories de film en compétition

Compétition Films Aéronautique et Spatial

Catégories:

1. Films communication externe entreprise (destinés à promouvoir l'entreprise, ses atouts et ses valeurs)
2. Films communication interne / RH (destinés à valoriser la marque employeur, à communiquer avec les employés pour sensibiliser, motiver et accompagner le changement)
3. Films marketing produit (destinée à promouvoir le produit, ses atouts, ses caractéristiques et son positionnement sur le marché)
4. Films documentaires / reportages TV / Web

Compétition nouveaux talents

Films projet d'école dans le but de promouvoir une marque réelle ou fictive, ou des œuvres court ou long métrage de fiction tout genre confondu

Compétition destinée aux nouveaux espoirs de l'audiovisuel sans limitation de contexte. Inscription gratuite.

Article 3 - Qui peut participer ?

Le Festival accepte les films provenant du monde entier. Un sous-titrage anglais ou français sera obligatoire pour toute œuvre qui ne serait pas produite dans une de ces deux langues.

Aucune durée minimum n'est imposée aux œuvres présentées. La durée des œuvres présentées ne doit pas excéder :

Catégories :

- Films communication externe entreprise < 12 mn
- Films communication interne / RH < 12 mn
- Films marketing produit < 12 mn
- Films documentaires / reportages TV / Web < 52 mn
- Nouveaux talents < 12 mn

Article 4 - Modalités d'inscription à la compétition

4.1 Echéance à respecter

Les dossiers d'inscription complets et les films doivent être déposés avant le 15 septembre 2019 minuit. Aucun film ne sera accepté au-delà de cette date.

4.2 Inscription

L'inscription par courrier postal n'est plus maintenue pour l'édition 2019

Les films peuvent nous parvenir de la manière suivante :

1. Uploader via le site si la taille du film est < à 1Go
2. Déposer sur un serveur comme Wetransfert, Onedrive, DropBox

Le formulaire d'inscription est à renseigner à l'adresse indiquée ci-dessous :

<http://www.desetoiletetdesailes.com/fr/festival/competition-films/inscription>

Vous devez ensuite impérativement envoyer une photo de votre film à l'adresse film.festival@desetoiletetdesailes.com .

Article 5 - Sélection des films en compétition

Après une phase de présélection, un maximum de 6 films sera nommé par catégorie pour participer à la sélection finale.

La sélection des films participant à la phase finale de la compétition sera communiquée aux candidats.

Tous les films en phase finale seront envoyés à l'ensemble des membres du jury au préalable.

A noter que pendant les jours du festival, pour chaque film, toute catégorie confondue, un maximum de 12 min sera projeté.

Lors de la projection, un représentant du film en compétition disposera d'un temps de 2 minutes pour présenter son film au jury. En cas d'absence, l'organisation prendra soin de le présenter grâce au synopsis envoyé.

Article 6 - Formats Vidéo Acceptés

- Via le mini site dédié (*voir article 4*), avec les formats numériques suivants : MP4, PRORESS, WMV, MOV, H264 en Full HD ou 4K

L'organisation du Festival se réserve le droit de refuser toute œuvre dont la qualité de visionnage ne serait pas jugée acceptable.

Article 7 - Frais d'inscription

Compétition Films Aéronautique et Spatial

Une cotisation de 90 € est demandée pour toute inscription d'un film à la compétition du Festival. Dans le cas où un même candidat voudrait proposer plusieurs films, une cotisation de 50 € par film supplémentaire est demandée. En cas de besoin, pour les entreprises, un devis pourra être fourni sur demande. Ces frais d'inscription comprennent la participation à la compétition, les frais techniques et la gestion du dossier.

En cas de sélection d'un film ou d'un ensemble de film, le candidat sélectionné, aura droit à :

- Un hébergement, pour une nuit, une personne, assuré par l'organisation du Festival dans l'un des hôtels partenaires. *Toute réservation additionnelle sera aux frais du candidat.*
- L'invitation pour une personne à participer à la remise des prix et à la soirée de gala à la Cité de l'espace de Toulouse.

Les participants pourront s'acquitter des frais d'inscription via un règlement par virement bancaire ou par chèque (à l'ordre de « Association des étoiles et des ailes »)

Adresse de l'organisation du Festival <i>Mail of adress of the association</i>	Coordonnées bancaires de l'Association <i>Bank details of the Association</i>			
Association Des Etoiles et des Ailes Festival du Film Mairie de Blagnac Place Jean Louis Puig 31706 Blagnac Cedex FRANCE	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
	TITULAIRE DU COMPTE :		ASS DES ETOILES ET DES AILES	
	ADRESSE :		MAIRIE PLACE JEAN LOUIS PUIG 31706 31700 BLAGNAC	
	DOMICILIATION : BPOC AEROGARE - 00014			
	CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
17807	0014	05421026278	89	
IBAN :		FR76 1780 7000 1405 4210 2627 889		
Adresse SWIFT (BIC) :		CCBPF RPPTLS		
<small>Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE OCCITANE : - virements, versements ... Son utilisation vous facilitera le bon enregistrement des opérations et évitera les retards ou erreur d'imputation.</small>				
Merci de préciser votre moyen de paiement / Please precise your payment method below : Paiement par chèque / Check <input type="checkbox"/> Paiement par virement Bancaire / Bank Transfer <input type="checkbox"/>				

Attention de bien identifier votre règlement par le nom du film et le code unique qui vous sera fourni après l'enregistrement via le serveur mini-site dédié.

Toute inscription non accompagnée du règlement des frais d'inscription ne pourra être acceptée

Compétition nouveaux talents

L'inscription à la compétition est GRATUITE.

En cas de sélection d'un film, le candidat sélectionné, aura droit à :

- L'invitation pour une personne à participer à la remise des prix et à la soirée de gala à la Cité de l'espace de Toulouse.

Aucun frais d'hébergement ou de déplacement ne sera pris en charge.

Article 8 - Droits de diffusion

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film, en cas de sélection, pour la période du Festival. De plus, les auteurs et les producteurs veilleront à être en conformité avec la loi. Notamment concernant les droits de l'image et de la propriété intellectuelle. En cas de non-respect de ces règles, seule leur responsabilité pourra être engagée. En outre, il appartient aux réalisateurs / producteurs d'être en conformité avec les règlements des organismes collecteurs de droits d'auteur.

Article 9 - Envoi des copies

Le Festival n'acceptera que des copies en parfait état de projection. Le Festival accepte également les films mis à disposition sur un serveur FTP. Le candidat devra communiquer l'adresse FTP dans les délais impartis. Le Festival ne pourra pas être tenu responsable de toute utilisation frauduleuse dû à des failles de sécurité des serveurs dont les adresses auront été communiquées par les candidats.

Article 10 - Composition du jury

Le jury du Festival est composé de professionnels issus de l'audiovisuel, d'institutions, de la communication d'entreprise, d'agences de communication, de diffuseurs et de chaînes de télévision.

Aucun film auquel un membre du jury aurait contribué directement ou indirectement ne pourra être présenté en compétition.

Article 11 - Récompenses

Les prix seront décernés par catégorie, additionné du Grand Prix du Public, du Grand Prix du Jury et prix Nouveaux Talents.

Les modalités de vote du public pour l'attribution du prix « Grand Prix du Public », seront disponibles sur le site internet de l'association « desetoiletetdesailes.com ».

Aucun recours ne sera possible quant à la décision finale du jury.

La remise des prix se déroulera lors d'une soirée de gala organisée dans la soirée suivant la dernière journée de projection.

Pour cette édition 2019, cette soirée se déroulera le samedi 5 octobre 2019.

Article 12 - Droits de promotion

L'association Des Etoiles et des Ailes se réserve le droit de présenter un extrait du film aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale du film, et en aucun cas plus de 3 minutes. Le Comité du Festival se réserve le droit d'utiliser des extraits de films pour la bande annonce du Festival ou toute autre

opération de communication / promotion liée à la manifestation, dans le cadre d'une utilisation non-commerciale.

Article 13 - Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le Festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

En cas d'annulation, les cotisations versées par les participants seront intégralement remboursées.

Article 14 - Conditions générales

La demande d'inscription en vue de participer au 8^{ème} Festival Des Étoiles et des Ailes implique l'acceptation des présentes conditions.

Toute contestation relative à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumise aux tribunaux compétents de Toulouse, la loi applicable étant la loi française. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Courriel : film.festival@desetoiletetdesailes.com